



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / 03 20 77 87 95 (L.D Secrétariat)

E-mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté interdiction de circuler et de stationner sur le parking de la poste, aux abords de la rue d'Armentières et du Parc Déliot, du vendredi 4 juillet 2025 18h00 au dimanche 6 juillet 2025 23h00, au droit de la préparation de la Fête Médiévale d'ERCAN

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » N° **20251006BRAD02**, Rédacteur : S. RUYANT

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

Vu le Code des collectivités Territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la voirie Routière, article L.113-2,

Vu le Code de la Route, article L.411-1, article R 418-3,

Vu le code Pénal, article R 610-5,

Vu le livre 1 du novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Vu les préparatifs de la fête médiévale d'ERCAN par le Comité Inter Associatif (C.I.A.) dans le Parc Déliot, les samedi 5 et dimanche 6 juillet 2025,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

- Article 1)* Du vendredi 4 juillet 2025 à 18h00 au dimanche 6 juillet 2025 23h00, il sera interdit de circuler et de stationner sur le parking de la poste en vue de la préparation et de l'organisation de la fête médiévale d'ERCAN.
- Article 2)* le barriérage sera à la charge des services de la commune. La surveillance des abords de l'installation de la fête d'Ercan, la gestion des flux seront à la charge du C.I.A.
- Article 3)* Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4)* Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.
- Article 5)* La police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'ARMENTIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

Mr le Directeur de l'Unité Territoriale de TOURCOING -LMCU,

Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

La Société ILEVIA,

La Société DEVERRA (groupe PIZZORNO),

Le Service Départemental de Secours et d'Incendie, rue Gambetta à ARMENTIERES,

Le Service Aide Médicale d'Urgence du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES,

Le Comité Inter Associatif,

La police Municipale,

Les archives communales,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 10 juin 2025

Fait à Erquinghem-Lys, le 10 juin 2025

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué à la sécurité

